

Objet : compte-rendu de la séance du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

L'état des présents et représentés est joint en annexe 1 :

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance. M. DAVY, Président, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint.

1 - Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 25 avril 2017

Le procès-verbal de la réunion du 25 avril 2017 a été mis à la disposition des membres du Comité syndical le 14 juin 2017 sous forme dématérialisée sur le site extranet « Sharepoint » qui leur est dédié.

Aucune observation particulière n'ayant été reçue au Siéml, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - Approbation du compte de gestion budget 2016

M. Jean-Paul BOISNEAU, vice-présent en charge des finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il présente le compte de gestion 2016 transmis par le receveur, dont l'examen montre une concordance avec les écritures comptables du Syndicat. **ATTENTION : CES ANNEXES NE SONT PAS REPRISES DANS CE COMPTE RENDU.**

L'analyse du Receveur reprend en considération des dépenses, les mandats effectués dans le cadre des inscriptions budgétaires du budget primitif 2016 mais aussi des budget supplémentaire et décisions modificatives 2016 tant du budget principal que du budget annexe IRVE.

Ce compte de gestion est accompagné des états de développement, des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et enfin des restes à payer.

M. BOISNEAU demande au comité de donner son avis sur ce dossier et le cas échéant :

- **statuer sur :**
 - o l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire (cf annexe) ;

- l'exécution du budget Principal et du budget annexe IRVE de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;
- **déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 pour la comptabilité du Syndicat par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part ;
- **demander** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés d'exiger l'apurement du compte.

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 - Vote du compte administratif 2016

M. Jean-Paul BOISNEAU, vice-président en charge des finances, propose d'examiner le compte administratif 2016 du budget.

La synthèse de l'examen de celui-ci laisse apparaître les données suivantes :

A - BUDGET PRINCIPAL

- Les dépenses globales de fonctionnement, à hauteur de 7,156 M€ hors prélèvement, ont été réalisées à concurrence de 89 % des inscriptions faites aux budgets primitif, supplémentaire et décisions modificatives de 2016. Elles sont globalement en hausse de 8 % sur celles de 2015, et ce malgré la baisse des charges financières de l'ordre de 12 %.
- L'excédent de fonctionnement global de clôture, quant à lui, avec 13,735 M€ est inférieur à celui de 2015 (16,005 M€) et l'excédent propre de l'exercice hors résultat reporté est en recul de près de 300 K€ soit – 2 % compte tenu notamment de la baisse de la redevance R2 (-274 K€).
- Le rendement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) 2016, avec 11,936 M€, a progressé de 2,5 %, soit + 0,295 M€.
- La section d'investissement, avec 56,355 M€ de dépenses pour 50,064 M€ de recettes, laisse apparaître un déficit brut de 6,291 M€.
- L'excédent brut global de 7,444 M€, compte tenu des restes à réaliser de - 2,023 M€, laisse un nouvel excédent net de clôture de 5,422 M€.

Les grandes lignes de ce compte administratif 2016 du budget du SIEMML ont été reprises en annexe du rapport remis aux membres du comité syndical. **ATTENTION : CES ANNEXES NE SONT PAS REPRISES DANS CE COMPTE RENDU.**

La balance du budget principal est ainsi la suivante :

• excédent de fonctionnement de clôture	:	13 735 203,57 €
• déficit d'investissement de clôture	:	- 6 290 830,12 €
• restes à réaliser :	:	
➤ Dépenses :		32 669 172,51 €

	➤ Recettes :	30 646 601,64 €		
		▪ Soit	:	- 2 022 570,87 €
• excédent net			:	5 421 802,58 €

B - BUDGET ANNEXE IRVE

L'année 2016 a été pour le budget annexe IRVE celle du programme de déploiement des 186 bornes de recharge sur le département.

- Les dépenses globales de fonctionnement, à hauteur de 0,128 M€, ont été réalisées à concurrence de 78 % des inscriptions faites aux budgets primitif, supplémentaire et décisions modificatives de 2016.
- Les recettes globales de fonctionnement, à hauteur de 0,133 M€, ont été réalisées à concurrence de 81 % des inscriptions faites aux budgets primitif, supplémentaire et décisions modificatives de 2016. Elles comprennent notamment la subvention du budget principal d'un montant de 0,111 M€.
- L'excédent de fonctionnement global de clôture, quant à lui, s'affiche à 0,005 M€.
- La section d'investissement, avec 0,730 M€ de dépenses pour 0,730 M€ de recettes, s'affiche à l'équilibre grâce à la subvention du budget principal d'un montant de 0,601 M€.
- L'excédent brut global de 0,005 M€, compte tenu des restes à réaliser de 0,775 M€ tant en dépenses qu'en recettes, laisse un nouvel excédent net de clôture de 0,005 M€.

La balance générale du budget annexe IRVE est ainsi la suivante :

• excédent de fonctionnement de clôture	:	5 149,94 €
• excédent d'investissement de clôture	:	13,79 €
• restes à réaliser :	:	
➤ Dépenses :		774 862,58 €
➤ Recettes :		774 848,79 €
Soit	:	- 13,79 €
• excédent net	:	5 149,94 €

En conséquence, la balance générale consolidée des budgets principal et annexe IRVE est donc la suivante :

• excédent de fonctionnement de clôture	:	13 740 353,51 €
• déficit d'investissement de clôture	:	- 6 290 816,33 €
• restes à réaliser :	:	
➤ Dépenses :		33 444 035,09 €
➤ Recettes :		31 421 450,43 €
Soit	:	- 2 022 584,66 €
• excédent net	:	5 426 952,52 €

M. Jean-Paul BOISNEAU a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2016 : budget principal et budget annexe IRVE.

M. Jean-Luc DAVY, président, et porteur d'un pouvoir s'étant retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Paul BOISNEAU n'a pas participé au vote du compte administratif 2016.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte administratif 2016 afférent aux budgets principal et annexe IRVE du Syndicat, selon la présentation qui en a été faite, étant précisé que ce compte est conforme au compte de gestion du comptable public. (PM - l'ensemble du compte administratif : budget principal et budget IRVE a été joint à la délibération).

4 - Affectation des résultats

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2016 du budget, M. Jean-Paul BOISNEAU, conformément à la réglementation, présente à l'assemblée l'affectation des résultats. Il propose les affectations suivantes :

I - BUDGET PRINCIPAL

au titre des exercices antérieurs :

- (A) excédent suivant délibération du comité du 28 juin 2016 319 982,57 €

au titre de l'exercice arrêté :

- (B) excédent ----- 13 415 221,00 €

soit un résultat à affecter

- (C) = A + B ----- **13 735 203,57 €**

Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 12 760 930 €, les affectations des résultats pourraient être les suivantes.

Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001)

hors restes à réaliser (D) ----- 6 290 830,12 €

Solde des restes à réaliser en investissement

- (E) Déficit ----- 2 022 570,87 €

soit :

I - Affectation obligatoire

Besoins à couvrir (D + E) ----- 8 313 400,99 €

II -Affectation complémentaire pour annulation d'emprunt 2016 300 000,00 €

III -Affectation complémentaire pour annulation d'emprunt
avance Fctva 2017 2 008 000,00 €

IV - Affectation complémentaire 3 000 000,00 €

dont : Annulation Emprunts 2017 : 1 444 650 €

Travaux compl. et Equipts 2017 : 1 555 350 €

V - TOTAL à affecter en investissement (I + II + III + IV) ----- 13 621 400,99 €

VI – Report du solde en recettes de fonctionnement ----- 113 802,58 €

VII – Total (V + VI)----- 13 735 203,57 €

En résumé, le Compte administratif du budget principal 2016 présentant un excédent de fonctionnement de 13 735 203,57 €, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit.

- Au compte 1068 de la Section d'investissement pour un montant de 13 621 400,99 € nécessaire d'une part, pour couvrir le déficit de ladite section de 8 313 400,99 € et d'autre part, pour annuler les emprunts 2016 et 2017 pour respectivement 300 000 € et 3 452 650 € et financer les investissements complémentaires 2017 en travaux et équipements pour 1 555 350 €.
- En recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 113 802,58 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

II – BUDGET ANNEXE IRVE

au titre des exercices antérieurs :

- (A) excédent suivant délibération du comité du 28 juin 2016 NEANT

au titre de l'exercice arrêté :

- (B) excédent ----- 5 149,94 €

soit un résultat à affecter

- (C) = A + B ----- **5 149,94 €**

Considérant :

- L'excédent de la section d'investissement (ligne 001)
hors restes à réaliser (D) ----- 13,79 €

- Le solde des restes à réaliser en investissement
- (E) Déficit ----- 13,79 €

soit :

I - Affectation obligatoire
Besoins à couvrir (D + E) ----- NEANT

II - TOTAL à affecter en investissement (I) ----- **NEANT**

III – Report du solde en recettes de fonctionnement ----- **5 149,94 €**

IV – Total (II + III) ----- **5 149,94 €**

En résumé, le Compte administratif du budget annexe IRVE 2016 présentant un excédent de fonctionnement de 5 149,94 €, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- compte tenu de l'équilibre obtenu en section d'investissement entre l'exécution 2016 et les restes à réaliser, Il n'y a par conséquent pas d'affectation au compte 1068 ;
- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 5 149,94 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 - Budget supplémentaire 2017

M. Jean-Paul BOISNEAU, présente ensuite le projet de budget supplémentaire 2017 et signale que ce budget intègre en premier lieu les résultats antérieurs et les reports des restes à réaliser de la section d'investissement du compte administratif 2016. Il comporte également en nouvelles propositions des ajustements suite à la notification du Facé 2017 en investissement et des compléments liés à l'activité des services.

I - BUDGET PRINCIPAL

▪ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ces recettes globales s'élèvent à la somme de 251 700 €. Elles comprennent pour 45 % l'inscription du résultat antérieur reporté pour 113 802,58 €. Les 55 % restant, soit la somme de 137 897,42 €, étant constitués principalement :

- des subventions ADEME au titre du financement des expertises thermiques pour 103 115 € ;
- du produit de cession des CEE (certificats d'économie d'énergie) pour 35 000 € ;
- de l'ajustement à la baisse de la vente d'électricité pour 250 €.

▪ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent également à la somme de 251 700 € et concernent pour 88 168 €, soit + 1,3 % des charges réelles de fonctionnement du BP 2017 :

- des ajustements de la prévision carburants de + 2 000 € dans l'attente de l'utilisation complète de la station GNV ;
- de l'étude Amo sur la mobilité GNV pour 10 000 € ;
- des frais d'actes et de contentieux pour 2 000 € ;
- des services bancaires pour 5 000 € suite à la contractualisation des nouveaux emprunts sur l'exercice ;
- de la cotisation pour adhésion à la fédération des entreprises publiques locales pour 6 000 € ;
- de l'ajustement de la prévision externalisation des DT DICT pour 5 000 € ;
- de l'entretien de bâtiments pour 8 000 € ;
- de l'entretien de matériel roulant pour 15 000 € ;
- de l'ajustement de la prévision RH de 35 000 € couvrant la prolongation du contrat du chargé de mission des CEE en éclairage public ainsi que le remplacement d'un congé de maternité. Cet ajustement est couvert par la prévision du produit de cession des CEE ci-dessus évoquée.

Le virement à la section d'investissement est ainsi fixé à 163 532 €.

▪ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées principalement de :

- l'inscription des aides du FACE : suite aux notifications du FACE pour 2017 les subventions sont ajustées à la hausse de 242 200 € par rapport au BP 2017. Nous avons retenu lors du vote du BP 2017 une perte sensible pour cette année de l'ordre de 3 % compte tenu de la baisse depuis plusieurs années des aides à l'électrification rurale sur les travaux de renforcement notamment. En réalité la notification pour 2017 est identique à celle 2016 soit un montant global de 8 487 000 contre 8 244 800 € inscrits. Par rapport à 2016 on notera toutefois une baisse de 1 % sur les renforcements et une hausse de 3 % sur les effacements. Quant aux notifications sur les sécurisations elles sont quasi identiques ;
- la reprise de l'excédent capitalisé pour un montant de 13 621 400,99 € ;

- l'annulation d'emprunts à hauteur de 3 752 650 €. Le solde d'emprunts restant inscrits pour 2017 s'élève dorénavant à 4 500 000 € ;
- la TVA pour un montant global de 79 200 € suite aux ajustements des travaux liés notamment aux aides du FACE ;
- la participation des communes en matière d'éclairage public pour un montant de 543 464 €.
- la baisse des participations des communes et d'Enedis au titre des travaux sur réseaux effacements et extensions pour 152 751 € ;
- l'ajustement sur les travaux pour tiers pour – 13 823.63 € ;
- la prise en compte des reports de recettes de 2016 pour 30 646 601,64 €.

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 41 476 374 €.

▪ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'établissent également à 41 476 374 € et prennent en compte notamment :

- les restes à réaliser pour 32 669 172,51 € ;
- des nouvelles propositions à hauteur de 2 417 171,37 €, comprenant :
 - les ajustements de travaux liés à la notification du FACE pour 369 098 € ainsi que les ajustements complémentaires tant en sécurisations programme spécial qu'en extensions pour 67 018 € et l'inscription complémentaire pour les opérations de rénovation du réseau d'éclairage public pour 1 287 528 €,
 - l'inscription de 102 351 € en complément des crédits déjà ouverts sur 2017 (600 000 € intégrés dans les reports de 2016) au titre du projet de la dorsale gazière des mauges, et représentant le montant de la contribution financière du syndicat à verser à Sorégies au titre de la première phase de ce projet,
 - le complément de crédits à hauteur de 600 000 €, compte tenu du dynamisme du Fipee 21 pour l'exercice 2017, et conformément aux premières décisions prises lors des derniers comités syndicaux,
 - les ajustements sur les travaux pour tiers pour – 13 823,63 € et reversements aux communes pour 5 000 € ;
- le montant du déficit reporté à hauteur de 6 290 830,12 €.

En résumé, globalement, ce budget supplémentaire, outre la reprise des restes à réaliser 2016, comprend l'ajustement en dépenses et en recettes des programmes du FACE 2017 à la suite de la notification du 3 mars dernier, la réduction de 3,8 M€ sur les emprunts à réaliser en 2016 et 2017 ainsi que le financement des compléments de travaux et équipements pour 1,7 M€ et les participations relatives au FIPEE pour 0,6 M€ et à la dorsale gazière des Mauges pour 0,1 M€.

Le volume de travaux inscrits pour 2017 (hors maintenance EPu) est en augmentation de près de 1,5 M€ passant de 41,5 M€ HT à 43,0 M€ HT.

Ce budget supplémentaire s'équilibre ainsi en fonctionnement à 251 700 € et en investissement à 41 476 374 €.

II - BUDGET ANNEXE IRVE

Le budget annexe IRVE intègre les ajustements suivants.

▪ RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 5 149,94 €.

Les recettes de fonctionnement intègrent exclusivement la reprise du résultat antérieur d'un montant de 5 149,94 €.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ajustement effectué sur l'abonnement en électricité et le coût de l'énergie.

▪ **RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 774 862,58 €.

Les recettes d'investissement sont constituées exclusivement de la reprise des restes à réaliser pour 774 848,79 € ainsi que du résultat antérieur reporté pour 13,79 €.

Quant aux dépenses d'investissement, elles comprennent exclusivement les restes à réaliser de 2016.

Globalement, ce budget supplémentaire du budget annexe IRVE, outre la reprise des restes à réaliser 2016 et du résultat antérieur reporté, comprend l'ajustement en dépenses des prévisions des abonnement électricité et coût de l'énergie.

Il s'équilibre en fonctionnement à 5 149,94 € et en investissement à 774 862,58 €.

III - BUDGET ANNEXE GNV

Ce début d'année 2017 marque le point de départ de la mise en place de la station GNV au Siéml. Ce projet porte sur la fourniture l'installation et la mise en place d'une station d'avitaillement en gaz naturel (GNV) sur le site du syndicat.

Ainsi, cette station permet non seulement l'alimentation des véhicules au gaz, propres du syndicat livrés fin 2016 en renouvellement de la flotte des véhicules thermiques, mais aussi l'alimentation de véhicules de prestataires privés (la Poste, Grdf, Grtgaz, Ademe ...).

Sur les lignes budgétaires ouvertes lors du budget primitif 2017, il y a lieu d'effectuer un virement de 3 000 € du poste fournitures gaz vers le poste autres taxes. En effet, ce budget est assujéti à la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) au titre des consommations de biogaz.

En conclusion, M. BOISNEAU demande à l'assemblée de bien vouloir donner son avis sur ce dossier, et le cas échéant :

1. d'arrêter le budget supplémentaire **PRINCIPAL de 2017**

- en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 251 700,00 €
- en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 41 476 374,00 €

soit un cumul BP + BS 2017 de 20 302 700 € en fonctionnement et 104 170 374 € en investissement ;

2. d'arrêter le budget supplémentaire **IRVE de 2017**

- en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 5 149,94 €
- en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 774 862,58 €

soit un cumul BP + BS 2017 de 228 149,94 € en fonctionnement et 1 150 962,58 € en investissement ;

3. d'arrêter le budget supplémentaire **GNV de 2017**

- en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de néant
- en recettes et dépenses d'investissement à la somme de néant

soit un cumul BP + BS 2017 de 18 400 € en fonctionnement et 102 000 € en investissement ;

4. d'arrêter le budget supplémentaire **CONSOLIDE de 2017**

- en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de. 256 849,94 €
- en recettes et dépenses d'investissement à la somme de .. 42 251 236,58 €

soit un cumul BP + BS 2017 de 20 549 249,94 € en fonctionnement et 105 423 336,58 € en investissement ;

5. d'adopter les programmes du FACE 2017 tels qu'ils viennent de vous être présentés ;
6. d'adopter les différentes enveloppes de travaux 2017 ;
7. d'inscrire un deuxième crédit de paiement de 600 000 € destiné à financer le programme FIPEE 21 de 2017 ;
8. d'inscrire un crédit complémentaire de 102 351 € au titre du projet de la dorsale gazière des Mauges ;
9. d'annuler l'emprunt restant sur l'exercice 2016 de 300 000 € et de réduire le montant de l'emprunt inscrit pour les financements des investissements de 2017 de 3 452 650 €, soit un reliquat 2017 à emprunter de 4 500 000 €.

Avant de procéder au vote du budget supplémentaire 2017, le Président souligne le caractère volontariste de ce dernier notamment au sujet des crédits inscrits dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public.

Une intervention est faite par Monsieur Adrien DENIS concernant la pertinence de la mobilisation de l'emprunt au regard du contexte bancaire.

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 - Gaz naturel véhicules (GNV) : fixation des durées d'amortissement du budget annexe GNV (nomenclature M4)

M. Jean Paul BOISNEAU explique qu'à la suite de la mise en place du budget annexe GNV au 1^{er} janvier 2017 qui relève de l'instruction comptable M4, il convient de fixer les durées d'amortissement applicables aux biens acquis ou aux constructions réalisées au cours des exercices 2017 et suivants.

Les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 relative à la gestion des services publics industriels et commerciaux mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante.

Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Après échanges et débat en réunion de bureau, M. BOISNEAU propose que la durée raisonnable des biens amortissables peut être arrêtée comme indiqué ci-dessous.

LIBELLES DES BIENS AMORTISSABLES	DUREE
	AMORTISSEMENT
	PROPOSEE
DEPENSES	
<u>Immobilisations incorporelles</u>	
Frais d'études, de recherche et de développement	5 ans
Logiciels	2 ans
<u>Immobilisations corporelles</u>	
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	10 ans
Installation, matériel et outillage technique (STATION GNV)	12 ans
Biens d'une valeur inférieure à 1 525 €	1 an
RECETTES	
<u>Subventions d'investissement</u>	
Subvention d'investissement reçue	12 ans

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7 - Ressources humaines, mise à jour du tableau des effectifs et des emplois

M. Pierre VERNOT, vice-président en charge du personnel, invite le comité syndical, comme chaque année, à revoir la mise à jour du tableau des effectifs et des emplois services nécessaire au fonctionnement des services.

A cela, deux raisons :

- la mise à jour de la liste des emplois à pourvoir afin de prononcer les promotions internes issues des résultats de la CAP du 13 avril 2017 ;
- la modification de certains niveaux d'emplois dans le cadre de départs à la retraite, pour lesquels les grades ne sont plus adaptés aux projets de remplacement.

Les changements proposés ci-dessous n'ont pas pour objet de créer de nouveaux postes, il s'agit de transformer des emplois par des opérations de suppression/création.

⇒ **Direction des infrastructures, service travaux**

- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en poste de technicien territorial suivant l'avis favorable de la CAP.

- Transformation d'un poste de rédacteur territorial suite à un départ en retraite en poste d'adjoint administratif.

⇒ **Direction des infrastructures, service éclairage public**

- Transformation de 2 postes d'adjoints techniques en postes d'agent de maîtrise.

⇒ **Direction des ressources humaines et des moyens généraux :**

- Transformation d'un poste de rédacteur destiné à l'accueil en poste d'adjoint administratif.

M. VERNOT précise également que trois postes sont actuellement à pourvoir au sein du Siéml :

- un ingénieur énergie au sein de la direction du développement des services énergétiques, à la suite d'une mobilité professionnelle ;
- un conseiller en énergie partagé au sein de la direction du développement des services énergétiques (création du poste au BP 2017) ;
- une assistante marchés publics/moyens généraux, à la suite d'un départ à la retraite (ce poste sera pourvu par voie de mutation interne et laissera donc un autre poste vacant).

Par ailleurs, une procédure de suppression de poste sera engagée au deuxième semestre à la suite du départ à la retraite d'un agent de maîtrise qui ne sera pas remplacé.

Enfin, trois agents sont actuellement en CDD pour accroissement temporaire d'activités ou remplacement :

- un chargé d'affaires éclairage public dont le contrat est financé par les recettes issues de la vente des certificats d'économie d'énergies ;
- une assistante de secteur en période de tuilage avant remplacement définitif de l'agent titulaire, dont le départ à la retraite sera effectif à la fin du mois de juin ;
- une chargée de communication en remplacement de l'agent titulaire, en congé maternité.

M. VERNOT propose au comité de se prononcer sur Le tableau des emplois et des effectifs peut se résumer de la façon suivante :

Postes budgétaires pourvus	Postes à supprimer	Postes à créer	Autres postes déjà créés à pourvoir	Effectif permanent à terme	Effectif non permanent
49	5	5	3	52	3

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8 - Aliénation d'une parcelle de terrain sur la commune d'Yzernay

M. Jean-Luc DAVY, Président, expose que M. et Mme FORTIN, domiciliés à YZERNAY, ont souhaité acquérir la parcelle de terrain cadastrée AP n° 643 de 17 m² située impasse du Moulin Oiseaux à YZERNAY.

Cette parcelle, propriété du Siéml par acte notarié établi par Maître François POGU, est aujourd'hui libre de tout ouvrage.

Ce terrain ne répondant pas à l'ensemble des critères de la domanialité publique (appartenance à une personne publique, affectation à l'usage direct du public ou à un service public et aménagement indispensable à l'exécution des missions de service public), il est par conséquent classé dans le domaine privé du Siéml et peut donc être vendu. Cette disposition doit cependant respecter l'article L5211-37 du CGCT.

Interrogé par le Siéml, France Domaines, au vu des documents nécessaires qui lui ont été transmis, a estimé l'ensemble de la parcelle à 100 €. Cette estimation a été adressée aux époux FORTIN qui ont accepté par retour de courriel la somme proposée par France Domaines.

M. DAVY rappelle que l'avis des Domaines est obligatoire mais est **seulement consultatif**. Par conséquent, le Siéml peut céder cette parcelle à un prix différent de l'évaluation qui en a été faite par les Domaines.

Par conséquent, M. DAVY suggère au comité de suivre l'avis de France Domaine en cédant aux époux FORTIN la parcelle au prix de 100 €, étant donné que les frais notariés et accessoires sont à charge de l'acquéreur.

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9 - Modification du règlement financier visant à intégrer une prestation de diagnostic du réseau et des équipements d'éclairage public

M. Eric TOURON, vice-président en charge de l'éclairage public, évoque le fait que la maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, le Siéml encourage la rénovation des installations notamment par sa participation à hauteur de 50% sur les travaux d'investissement.

Dans l'objectif d'engager des démarches d'économie d'énergie et de rationaliser les investissements, le Siéml a souhaité optimiser le niveau de diagnostic proposé déjà aux communes en mettant en œuvre des actions plus détaillées et affinées visant à améliorer leurs installations, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle chiffrée. Depuis 3 ans, le Siéml a testé ces nouveaux diagnostics plus complets pour une douzaine de collectivités.

M. TOURON rappelle que jusqu'à maintenant, le règlement financier ne prévoyait pas de participation des collectivités et les diagnostics réalisés ont tous été gratuits. Cependant le coût de revient de la nouvelle prestation réalisée en interne est de 3,50 € par point lumineux diagnostiqué.

Devant l'augmentation de la demande de ces diagnostics, au regard du contexte économique et réglementaire actuel, qui plus est avec l'émergence des communes nouvelles désireuses de mieux appréhender les investissements à réaliser pour leur nouveau territoire, le Siéml doit donc faire participer financièrement les collectivités intéressées en considérant deux aspects :

- 1) la commune reverse la taxe communale sur la consommation finale d'électricité en cohérence avec le règlement financier du 26 avril 2016 modifié le 25 avril dernier ;
- 2) un conseil en énergie partagé peut participer au diagnostic pour analyser la consommation énergétique et son adéquation avec les factures du fournisseur d'énergie.

En conséquence, M. TOURON propose au comité d'ajouter au règlement financier les lignes suivantes relatives à la prestation de diagnostic des installations d'éclairage public.

Nature des prestations	Commune pour laquelle le SIEML perçoit la TCCFE	Commune percevant directement la TCCFE
Diagnostic des installations d'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> • Si CEP participe au diagnostic pour l'analyse des consommations : 1,75 € par point lumineux diagnostiqué (armoires de commandes et réseau inclus) • Pas de CEP qui participe au diagnostic : 2,65 € par point lumineux diagnostiqué (armoires de commandes et réseau inclus) 	3,50 € par point lumineux diagnostiqué (armoires de commandes et réseau inclus)

La délibération correspondante est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, un membre du Comité syndical s'étant abstenu.

10 - Fonds de concours 2017 travaux d'effacements et éclairage public : ajustements et opérations nouvelles

M. Jean-Marc VERCHERE, vice-président en charge du dossier éclairage public, présente les changements qui sont intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public. Il s'agit d'une délibération habituelle qui fait état des opérations nouvelles, modifiées ou reportées.

Toutes les opérations inscrites sur les listes de ces différents programmes donnent lieu à la demande de fonds de concours auprès des collectivités concernées.

Les différentes listes d'opérations présentées dans le rapport étant budgétisées au titre de 2017, le Comité syndical les a validées et a décidé que les fonds de concours correspondants auprès des communes et EPCI concernés soient sollicités.

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11 - PCRS : point d'information, lancement du marché et autorisation de signer les conventions de partenariat ad hoc

M. Eric TOURON, rapporteur, rappelle que la réforme anti-endommagement des réseaux, traduite dans le code de l'environnement (L. 554-1 à 5 et R.554-1 à 38) et complétée par l'arrêté du 15 février 2012, impose, aux gestionnaires de réseaux sensibles (électricité, gaz, éclairage public), des contraintes en matière de cartographie de leurs réseaux. Il les oblige, à compter du 1^{er} janvier 2019 sur les communes urbaines et en 2026 sur les communes rurales, à répondre aux DT/DICT en communiquant la position de leurs réseaux avec une incertitude de localisation inférieure à 50 cm.

Le Siéml, exploitant du réseau d'éclairage public, réseau sensible, est concerné ; son SIG ne lui permet pas de répondre avec cette précision. Il est donc nécessaire que les plans soient géo-référencés, c'est-

à-dire déterminer avec une grande précision les coordonnées des différents éléments du plan pour les situer dans l'espace en planimétrie et altimétrie via un GPS.

A cette fin, il faut que :

- le fond de plan soit géo-référencé. Ce géo-référencement du fond de plan, appelé aussi PCRS (plan corps de rue simplifié), n'est pas le cadastre mais un relevé des principales lignes et des éléments remarquables de la rue (trottoirs, bâti donnant sur la rue, bouches d'égout...);
- le réseau d'éclairage public soit géoréférencé.

Le développement d'un PCRS est obligatoire pour les gestionnaires de réseaux sensibles (électricité, gaz, éclairage). Il doit donc être envisagé de mutualiser les coûts avec les EPCI du département et les gestionnaires de réseaux.

M. TOURON rappelle qu'à la suite des différentes démarches entreprises par le Siéml depuis avril 2016 pour la concrétisation de ce projet, un partenariat sera composé, à minima, du Siéml, des villes exerçant la compétence éclairage public, des neuf EPCI de Maine-et-Loire ainsi que du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité ENEDIS. Le Siéml sera porteur de ce projet pour la réalisation et la mise à jour du PCRS.

A la suite des différentes réunions avec les partenaires concernés, ont été définies les grandes lignes suivantes :

- les éléments techniques de réalisation du PCRS et de mise à jour :
 - o techniques différentes (vecteur, image) en fonction des zonages (zone agglomérée, zone non-agglomérée),
 - o la mise à jour du PCRS vecteur et la mise en jour du PCRS image,
 - o la prise en charge du géo-référencement des affleurements par les gestionnaires de réseaux ;
- les engagements des parties dans les domaines technique, juridique et financier :
 - o la répartition financière des coûts d'acquisition et de mise à jour,
 - o les engagements des parties, pour une durée de 10 ans.

Une étude est en cours pour déterminer la forme juridique que devra revêtir le partenariat à mettre en place.

Les différents appels d'offres devront être passer pour la réalisation et le contrôle du PCRS ainsi que l'acquisition d'un système informatique pour la gestion du PCRS, soit :

- le marché de réalisation du PCRS :
 - o un lot pour la réalisation du PCRS vecteur en zone agglomérée sur tout le département – un seul attributaire – marché de 4 ans,
 - o un lot pour la réalisation du PCRS par orthophotographie hors zone agglomérée – un seul attributaire – marché de 1 ou 2 ans ;
- le marché de contrôle du PCRS réalisé :
 - o sur 4 ans,
 - o plusieurs attributaires (lots géographiques ou marché multi-attributaires).

M. Dominique LEPETIT pose la question de la prise en compte des géoréférencements des réseaux déjà réalisés sur certain territoire. M. Jacky BODINEAU précise que ces derniers seront intégrés sous réserve de leur conformité à la norme CNIG.

Concernant les questions liées au financement du projet, M. Pierre VERNOT rappelle qu'une avance sera faite par le Siéml aux EPCI sur le coût à leur charge et que la contribution sera lissée sur 10 ans.

A la suite d'une question de M. Alain LEFORT, il est précisé que chaque gestionnaire de réseau répondra pour ce qui le concerne aux DT/DICT en utilisant le PCRS réalisé par le Siéml mais que les éléments transmis par le Syndicat pourront faire apparaître des repères (affleurements) qui appartiennent à d'autres réseaux.

Dans le cadre d'une réponse faite à M. Philippe VEYER, il est confirmé que l'hébergement des données sera externalisé, ce qui ne veut pas dire qu'elles seront en libre accès. A ce jour, il existe un débat juridique sur la portée de l'Open Data.

M. Pierre VERNOT met en exergue la pertinence et la solidité du partenariat départemental.

M. Philippe VEYER interroge sur la fiabilité des relevés réalisés. Le retour d'expériences des collectivités ayant pris de l'avance sur le sujet du géoréférencement des réseaux (Vendée, Rennes, Carène) semble montrer la fiabilité des relevés.

Il est précisé à M. Daniel CHALET que le coût estimé est bien un coût maximum.

Après l'exposé de M. TOURON, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de porter le partenariat pour la réalisation et la mise à jour du Plan Corps de Rue Simplifié sur la base :
 - o des contributions financières suivantes qui seront demandées au Siéml :
 - pour la réalisation du PCRS : 1 426 k€ HT,
 - pour la mise à jour du PCRS : 63 k€ TTC par an,
 - o des participations décrites,
 - o de la note de présentation du projet et des principales modalités de fonctionnement du partenariat ;
- autorise le président à signer toute convention afférente ;
- autorise le président à lancer la procédure d'appel d'offres pour la réalisation et le contrôle du PCRS ainsi que celle destinée à acquérir le système informatique pour la gestion du PCRS, étant entendu que le président soumettra, à un prochain conseil syndical, les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

12 - Participations financières du Siéml à des extensions de réseau gaz afférent à la dorsale biogazières des Mauges

M. Christian MAILLET, vice-président en charge du dossier gaz, rappelle que le Siéml développe un réseau de distribution publique de gaz structurant sur le territoire des Mauges d'une longueur de 43 Km (dorsale biogazière des Mauges) allant de Jallais à Saint-Florent-le-Vieil avec une extension sur La Pommeraye, permettant à terme d'atteindre une production de gaz vert de 30 % sur l'ensemble du territoire des Mauges et même 50 % dans les réseaux de distribution concédés par le Siéml à Sorégies.

Il souligne que sur les communes situées sur le tracé ou potentiellement irriguées par la suite, il est possible que de futures extensions ne soient pas rentables a priori, si le calcul du ratio B/I (bénéfice / investissement) s'avérait inférieur à zéro).

Dans le cadre de sa mission de service public et comme le permet le décret 2008-740 du 28 juillet 2008, le Siéml peut engager la réalisation des travaux de desserte en gaz même en cas de B/I inférieur à zéro, en finançant avec la collectivité concernée les subventions d'équilibre éventuellement demandées par le concessionnaire.

Soulignant l'intérêt de service public lié au développement équilibré du territoire d'étendre le réseau de distribution afférant à la dorsale biogazière, M. MAILLET propose au Comité de :

- valider le principe d'une participation financière de la part du Siéml à des extensions de réseau gaz afférent à la dorsale biogazière en cas de non rentabilité de l'opération, sous réserve que la commune concernée participe également ;
- valider la participation du Siéml plafonnée à 25 % du montant total de la subvention d'équilibre et dans la limite de 10 k€ ;
- d'autoriser le Président à négocier et signer toutes conventions financières relatives à ces opérations d'extensions, entre Sorégies et le Siéml et les communes potentiellement irriguées.

M. Dominique LEPETIT intervient pour confirmer l'intérêt de cette délibération et de la réalisation de ce projet.

M. Emmanuel CHARIL précise que compte tenu de la spécificité du tracé, qui ne traverse que quelques communes, la portée de la mesure reste limitée.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

13 - IRVE – bilan 2016, bornes rapides, itinérance et tarification

M. Adrien DENIS, vice-président en charge de la mobilité électrique, rappelle que le Siéml va installer des bornes de recharge rapide (50 kVA) pour véhicules électriques en complément des bornes accélérées (22 kVA) composant son réseau d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Il y a lieu d'instituer une tarification pour le service associé à ces bornes de recharge rapide.

Un groupe de travail IRVE, missionné par les présidents, a trouvé un accord pour une tarification commune du service IRVE sur l'ensemble des quatre départements de la région Pays de Loire disposant d'un réseau IRVE (Mayenne, Loire Atlantique, Vendée et Maine-et-Loire). Cet accord concerne à la fois les bornes dites accélérées (22 Kva) et les bornes rapides (50 Kva).

Pour mémoire, M. MAILLET rappelle que la tarification du Siéml pour les bornes de recharge accélérées 22 Kva a été modifiée lors du Comité syndical du 25 octobre 2016.

M. MAILLET présente alors la nouvelle tarification qui serait la suivante :

▪ Pour les bornes accélérées 22 Kva

- avec abonnement ou pour les abonnés itinérants (TTC) :
 - coût du badge : 12 € (un seul badge pour les bornes accélérées et rapides) ;

- coût à l'heure de connexion facturée à la minute : 3,70 € / heure, soit 0,0617 € / minute avec un plafond de 11 €.
- sans abonnement (avec smartphone et/ou carte bancaire) :
 - prix forfaitaire de 5,95 € TTC.

▪ **Pour les bornes rapides 50 Kva**

- avec abonnement ou pour les abonnés itinérants (TTC) :
 - coût du badge : 12 € (un seul badge pour les bornes accélérées et rapides) ;
 - coût à l'heure de connexion facturée à la minute : 11,25 € / heure, soit 0,1875 € / minute avec un plafond de 20 €.
- sans abonnement (avec smartphone et/ou carte bancaire sans contact) :
 - coût à l'heure de connexion facturée à la minute : 12 € / heure, ou 0,20 € / minute avec un plafond de 20 €.

Il est à noter que pour les abonnés et abonnés itinérants (abonnés d'un autre opérateur), cette nouvelle tarification est proche de la moyenne pratiquée par les autres syndicats d'énergie en France. De plus, elle est environ 40 % plus élevés que la recharge à domicile, ce qui est acceptable au regard du service offert.

Le rapporteur signale enfin que compte tenu des délais (4 mois) pour adapter le système informatique de notre prestataire monétique, cette nouvelle tarification ne pourrait être effective qu'à compter du 1^{er} octobre 2017.

Mme Annick JEANNETEAU intervient pour souligner la nécessité de coordonner la mise en service des bornes sur Cholet avec la nouvelle tarification.

Le Président complète ce sujet en apportant une information concernant le développement de bornes pour vélos à assistance électrique. Une inauguration aura lieu le 21 juin à Montjean-sur-Loire suite à l'implantation d'une première borne. Les services du Syndicat travaillent au développement d'un dispositif alternatif plus adapté aux besoins.

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

14 - Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2017

M. Jean-Luc DAVY, rapporteur, présente le rapport relatif aux subventions accordées au titre du FIPEE 21. Le programme donne en effet lieu à des ajustements, issus de nouvelles demandes pour lesquelles les subventions accordées doivent être autorisées.

Sept projets de rénovation thermique concernant six collectivités ont été ainsi examinés selon les critères définis au règlement financier pour un montant total de subventions de 339 963 €.

L'autorisation de programme 2017 s'élevant à 1 M€, il restera donc 207 215 € après la prise en compte des 6 collectivités demanderesse.

La délibération concernant les demandes présentées est adoptée à l'unanimité des membres présents.

15 - Groupement d'achat d'énergies : attribution de l'accord-cadre et autorisation de signature des accords-cadres et marchés subséquents relatifs à la fourniture d'électricité

M. Philippe BOLO étant absent, M. Christian MAILLET, premier vice-président, rappelle qu'avec la disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz en 2014 et 2015, le Siéml a lancé dès mai 2014 un groupement d'achat d'énergies afin d'accompagner les collectivités dans cette procédure.

Le premier accord cadre concernant l'acheminement et la fourniture d'électricité pour les tarifs jaunes et verts avait été lancé dès mai 2015. Le marché subséquent y afférant avait été attribué en octobre pour une livraison d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017.

M. MAILLET souligne que désormais ce marché s'applique selon l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret d'application n° 216-360 et notamment l'article 78.

En outre, il a été établi l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique.

Il convient désormais de renouveler la procédure d'achat d'électricité pour ces points de livraison en vue d'une livraison à partir du 1^{er} janvier 2018,

Par ailleurs, les élus du Bureau ont décidé d'élargir le groupement d'achats aux tarifs bleus afin d'offrir une offre exhaustive aux membres, de répondre aux nombreuses demandes des collectivités, d'éviter le délitement du groupement d'achat existant et enfin pour des raisons d'opportunité économique.

M. MAILLET fait part au comité des spécifications suivantes de l'accord-cadre :

- une livraison d'électricité à partir de janvier 2018 ;
- une durée du marché de 3 ans ;
- une décomposition en 2 lots : l'un pour des points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA, l'autre pour des points de livraison dont la puissance souscrite est supérieure à 36 Kva ;
- un accord-cadre multi-attributaires.

Par ailleurs, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 juin 2017 à 9 heures selon les textes réglementaires en vigueur afin d'étudier les rapports d'analyse des candidatures et des offres et d'attribuer l'accord-cadre pluri-attributaire avant le lancement des marchés subséquents.

M. Jean-Michel BONNIN s'interroge sur l'électricité verte et les garanties d'origine. Mme Agnès GANDON précise que l'impact ne s'élève qu'à 2% du prix de l'électron, soit 1% sur la facture globale seulement. Une réponse rapide est nécessaire pour préparer le marché fin août. Par défaut, c'est le mix national qui est appliqué.

Ayant entendu l'exposé de M. MAILLET, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise, conformément au procès-verbal de la CAO, le Président à signer les accords-cadres relatifs à l'acheminement et à la fourniture d'électricité avec les candidats retenus ci-dessous ainsi que les prochains marchés subséquents et tous les documents afférents.
 - o **Lot 1** : points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA
 - TOTAL ENERGIE GAZ
 - SAS ALTERNA
 - DIRECT ENERGIE SA
 - ENGIE

- EDF
- **Lot 2** : points de livraison dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA
 - SAS ALTERNA
 - DIRECT ENERGIE SA
 - ENGIE
 - EDF

16 - Information diverses

Lancement de West Grid Synergy – 1^{ère} expérimentation du SMART GAS GRID

Le 6 juin 2017, à l'occasion de Smart Energies Expo, GRTgaz, GRDF, SOREGIES, Morbihan Energies, le SIEMML, le SYDEV, la Région Pays-de-la-Loire et la Région Bretagne ont annoncé le lancement de deux démonstrateurs smart gas grid territoriaux articulés autour de l'intégration de projets biométhane concentrés sur un même territoire.

C'est sur le stand de l'association SMILE, comme Smart Ideas to Link Energies, que les partenaires ont dévoilé les grandes lignes de cet ensemble de projets innovants et multi-acteurs baptisé West Grid Synergy préfigurant le réseau gaz de demain.

Ce projet intégré dans SMILE, englobe la dorsale biogazière des Mauges.

Inventaire biennal de l'électrification rurale

Conformément à l'article L.2224-31 du CGCT, il est procédé tous les deux ans, auprès des autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), à la collecte des données départementales nécessaires à la détermination de ces besoins et à la répartition des différents programmes entre les départements.

Les aides aux collectivités pour l'électrification rurale ont pour objet d'aider à la réalisation de travaux sur les réseaux publics de distribution de l'électricité sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat.

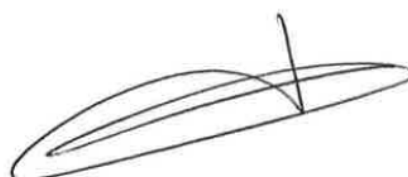
La collecte des données nécessaires à la détermination des besoins de l'électrification rurale pour les années 2018 et 2019 a été réalisée de façon concertée avec Enedis et préalablement à la tenue d'une conférence départementale avec la Préfecture.

Propositions de dates pour les réunions du second semestre 2017

Le Président présente les différentes dates retenues pour les réunions du second semestre 2017 : réunions du Bureau, du Comité syndical, de la Commission consultative paritaire, du forum départemental de l'énergie et du salon du véhicule électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12 H 00. Avant de convier les participants au cocktail déjeunatoire servi à l'issue de la séance, M. DAVY et le représentant de GIREVE procèdent à la signature de la convention de partenariat.

Le Président du Syndicat,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke at the end, written over a faint horizontal line.

Jean-Luc DAVY

ANNEXE 1

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean- Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thoureil)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, Monsieur HURUGUEN représentant Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.